

Aide à la vie quotidienne

Attribuée par le Centre communal d'action sociale (CCAS), l'aide est une participation financière aux charges de la vie courante.

En bref

Elle se présente sous deux formes :

- des Chèques d'accompagnement personnalisés (CAP), qui permettent l'achat de produits alimentaires et d'hygiène ;
- d'une participation au règlement d'une facture : énergie, eau, téléphone.

Pour qui ?

Toute personne résidant sur la commune depuis plus de trois mois de façon ininterrompue, en dehors des personnes domiciliées.

La démarche

Il est nécessaire de rencontrer un travailleur social en prenant rendez-vous par téléphone à la direction de la solidarité. Ce dernier assurera l'évaluation sociale et financière de la situation de la personne requérante.

Contacts

Direction de la solidarité – Centre communal d'action sociale CCAS
Hôtel de ville
2 rue de l'Hôtel-de-Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 27 95
action.sociale@saint-herblain.fr

Documents utiles

Publications associées